

PRÉFACE

La cause de la réduction de la durée journalière du travail est, théoriquement, une cause gagnée.

On trouverait difficilement un économiste digne de ce nom pour soutenir que la diminution du nombre des heures de travail entraîne toujours et nécessairement une diminution de l'effet utile de l'ouvrier.

C'est, au contraire, une opinion fort générale, que la « journée » pourrait être réduite, dans beaucoup d'industries, sans atteindre le prix de revient. Les divergences portent sur le nombre et la nature de ces industries, sur l'étendue de la réduction et surtout sur la manière de l'établir. Mais le principe même n'est plus guère contesté.

Chose remarquable, cette conquête, qu'il convient d'appeler théorique, précisément parce

que l'application en est loin d'être générale, n'est pas due à des théoriciens. Elle n'a pas été *déduite* de considérations abstraites, mais *induite* de l'observation, par des hommes d'affaires qui en avaient fait l'expérience, soit guidés par un sentiment humanitaire, comme Richard Owen, soit contraints par leurs ouvriers. *Robert*

C'est donc une vérité d'expérience, une conclusion inductive, qui repose essentiellement sur des faits. Parcourez la littérature, très riche sur ce sujet, et vous constaterez que, dans peu de domaines, l'économie politique s'appuie sur une aussi grande et aussi variée collection « d'expériences ».

Et cependant, quand on passe ces expériences une à une au crible de la critique, on ne tarde pas à s'apercevoir que, comme la plupart des prétendues expériences en sociologie, elles remplissent rarement les conditions logiques nécessaires.

Dans la plupart des cas, on nous dit simplement : dans telle usine, la durée journalière du travail ayant été réduite d'autant d'heures, loin de constater une diminution, on constate une augmentation de la « production », soit totale, soit par ouvrier.

Pour que l'expérience soit démonstrative, il est clair que nous devons en savoir davantage.

La nature du travail, et le mode de mesure employé pour apprécier l'augmentation ou la diminution de rendement doivent être spécifiés. Si on l'estime, par exemple, à la *valeur* du produit sur le marché, nous sommes en droit de demander si les prix n'ont pas varié.

Le mode de paiement du salaire est encore un élément primordial. Si l'on paie à la pièce la main-d'œuvre qui était rémunérée à l'heure ou à la journée, les résultats ne sont plus comparables.

Nous devons être assurés aussi, que l'outillage employé pendant l'expérience est *le même* que celui employé précédemment. C'est une condition essentielle qui est souvent négligée. Si l'outillage est modifié, comment distinguer, dans le résultat, ce qui est dû à cette cause et ce qui est dû à la réduction de la journée?

Ce n'est pas tout. Quand nous nous sommes ainsi assurés que toutes les circonstances, sauf une : la durée, seront bien restées les mêmes pendant l'expérience, nous avons encore à nous demander si des causes psychologiques ou autres n'ont pas agi sur les ouvriers, par

exemple, s'ils n'étaient pas anormalement excités à travailler d'une manière intensive.

L'expérience que M. Fromont a poursuivie pendant plus de douze ans aux usines de produits chimiques d'Engis, qu'il a fondées et dont il était le directeur-gérant, échappe aux objections que je viens d'indiquer. Je n'en connais pas dont la valeur démonstrative soit plus grande.

Le travail dont il s'agit est celui des ouvriers occupés aux fours où l'on grille la blende. M. Fromont décrit le mode d'emploi de la main-d'œuvre avec une précision et un luxe de détails qui satisferont les plus exigeants.

L'effet utile de l'ouvrier se mesure avec une exactitude absolue, puisque son travail se pèse, pour ainsi dire; le salaire est resté fixé à la pièce, c'est-à-dire à la tonne de minerais grillé; l'outillage n'a pas été modifié et a été seulement mieux utilisé. Bref, les conditions générales du travail sont bien restées identiques.

Et voici le résultat : en huit heures de travail (soit sept heures et demie de travail effectif), les mêmes ouvriers, aux mêmes fours, avec les mêmes outils et les mêmes matières premières, ont produit tout autant qu'auparavant en douze heures (soit dix heures de travail effectif).

Il va de soi que le prix de revient de la tonne de blende grillée a diminué, que le salaire journalier est resté le même, et que patron et ouvriers y ont trouvé leur compte. Il n'est pas sans intérêt de constater que la Société Anonyme des produits chimiques d'Engis n'a cessé de donner de brillants résultats financiers.

Mais je ne sais si ce qui est le plus intéressant, dans cette expérience, n'est pas son point de départ. La journée de huit heures n'a pas été réclamée ou imposée à M. Fromont par son personnel. C'est lui qui y a été amené, par la considération même du surmenage de ses ouvriers. Il constatait leur état de dépérissement physique, voyait la caisse de secours pour maladie continuellement en déficit, et ne pouvait s'empêcher de croire que la journée de douze heures était excessive. Ainsi, c'est dans la pleine conscience du but à atteindre que l'expérience a été entreprise : il s'agissait d'augmenter

l'endurance et l'effet utile des ouvriers par la réduction de la durée du travail. L'expérience en est d'autant plus concluante.

* * *

Il m'est agréable de présenter l'exposé qui va suivre comme un modèle. M. Fromont parle la langue de l'ingénieur. Il aime les formules et les diagrammes et il en a mis à profusion dans sa brochure. On ne trouvera pas, j'imagine, que cela dépare ni la clarté, ni la rigueur du raisonnement.

L'auteur avait, dès 1879, fait connaître son expérience dans des communications à l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège (1) et à la Société Chimique de Belgique. A l'occasion de l'Exposition Universelle de Liège, le Comité de la classe 102 du groupe XVI (Economie sociale), avait, par l'organe de son président, M. Paul Trasenter, prié M. Fromont de présenter, sous forme de brochure et de tableau, les résultats de sa tentative. Le Com-

(1) V. *Bulletin de l'Association*, séance du 11 juillet 1897.

missaire spécial du Gouvernement, M. J. Dubois, directeur-général de l'Office du travail, s'était associé à la demande du Président du Comité. C'est ainsi que M. Fromont a été amené à exposer, dans le groupe XVI, classes 102 et 110, un tableau-diagramme et une brochure, intitulée : *La journée de huit heures dans l'industrie chimique et métallurgique. Expériences pratiques*, par L.-G. Fromont, ingénieur des Mines et des Arts et Manufactures, Liège, Vaillant-Carmanne, 1905, 8°. Il convenait de la faire connaître au véritable public auquel elle était destinée, celui des économistes et des hommes d'affaires. De là, la présente publication, qui est plus qu'une réimpression : des modifications ont été apportées dans la disposition des matières, et des photographies remarquables, dues à M. Marissieux, montrent les ouvriers dans l'action du travail.

Sous cette forme, l'opuscule de M. Fromont est digne du plus grand succès, car sa portée sociale est de premier ordre. Il offre un argument de plus en faveur de la solution productive du problème du travail, et il fait voir comment la préoccupation du bien-être et de la santé de l'ouvrier peut s'allier, sans danger

chez l'industriel, avec la préoccupation du prix de revient. Il devient de jour en jour évident que, dans la lutte ardente que se livrent les industries nationales, la victoire est à celles qui auront les meilleurs « capitaines ». Mais on n'aura des capitaines, qu'à la condition d'avoir des *hommes*, j'entends par là une population ouvrière élevée au-dessus du niveau de la brute routinière et famélique.

Cela n'est possible que par la réduction de la durée journalière du travail qui, en assurant plus de repos et plus de bien-être à l'ouvrier, le rend capable d'un effet utile supérieur.

ERNEST MAHAIM.
